

# Les stages du master en logopédie

# ULB

les systèmes  
oloc aux facteu  
ment phonologi  
end à se diffuse  
qui n'offraien  
a naissance



# Table des matières

---

Où et quand ?

Pré-requis au stage 1

Comment trouver un lieu de stage ?

Modalités administratives

Les TFPF

Evaluation des stages

Good to know

# Où et quand ?

---

- 📍 Institutions de santé
- 📍 Enseignement
- 📍 Centres spécialisés et pratique en libéral

2 stages ...

- 1 stage de 300h à 400h au bloc 1 du MA (**Q2 et uniquement Q2 !** *Pas de dérogation possible*) – février → mai/juin (possibilité de déborder un peu mais attention deadline encodage des notes 1<sup>ère</sup> session vers 15 juin)
- 1 stage de 300h à 400h au bloc 2 du MA (**Q1**) avec possibilité de l'étaler sur **toute l'année** (*pas de stage au Q2 seulement sauf situation particulière*) – attention cours les jeudis au Q1 et Q2 (+lundi matin Q2 ?)

PAS DE STAGES EN JUILLET – AOÛT !

# Pré-requis au stage 1

---

- Avoir réussi LOGO E 202 !
- Avoir réussi les cours cochés dans l'annexe 2 (voir + loin)
- Avoir trouvé un lieu de stage 😊

**Que se passe-t-il si je ne remplis pas une des conditions ci-dessus ?**

Fin janvier – début février de votre MA1 (ou septembre si échec à LOGO E 202), votre PAE sera revu → à la place du stage 1, vous aurez les deux cours à option du bloc 2 et LOGO E 5006 (ou LOGO E 202)

Et donc, si tout va bien, en MA2 vous n'aurez plus ces cours, mais stages 1 et 2; dans ce cas de figure vous devrez vous inscrire aux TFPF du stage 1 et aux TFPF du stage 2.

# Comment trouver un lieu de stage ?

---

Voir liste agréée (intranet UNIQUEMENT: <https://monpsy.ulb.be/pages/stage.php>)

Priorité aux stages repris dans la base de données !

Impérativement en Belgique

Ne pas forcément prendre stage 1 en troubles des apprentissages (bcp de places disponibles en MA2 pour ce domaine)

## ***Quand postuler ?***

- Impérativement avant juin 2023 !
- Le + tôt possible mais sans précipitation (d'abord bien réfléchir aux domaines qui vous intéressent)
- Vérifiez dans logostages si les MDS ont des exigences particulières quant au moment où les candidatures doivent être envoyées
- Certains lieux organisent des sélections sur place

## ***Comment postuler ?***

Pour écrire votre lettre de motivation, pensez à ces éléments :

- présentez-vous et informez le(s) responsable(s) de stage de la durée du stage (+ nombre d'heures) et sa période !
- exposez votre cursus et ses forces (observation d'un enfant en BA2, mini-stage d'observation en BA3, cours avec travaux pratiques lors du 1<sup>er</sup> quadrimestre de MA1, ... à adapter évidemment selon votre parcours) !
- si vous avez une mini-expérience professionnelle, mentionnez-là !
- renseignez-vous sur le lieu de stage (école, hôpital, cabinet indépendant,...), son organisation et ses valeurs et orientez votre lettre en fonction ! → pas de « lettre-type » ! (aussi sur ROI s'il existe, cf. neutralité e.g.)
- attention à l'envoi de courriers avec des fautes d'orthographe, d'intitulé « Madame » alors que c'est « Monsieur », ...
- mettez en avant vos centres d'intérêt, votre curiosité (dans le domaine de la logopédie, psychologie, neuropsychologie) et vos qualités ! Les responsables de stage sont à la recherche d'enthousiasme et de pro-activité ...

**« Je ne trouve pas sur logostages ... »**

Sortez de votre zone de confort géographique !!!

Chercher hors liste ?

Si endroit hors liste : soumettre une demande au comité des stages (en écrivant à [x.x@ulb.be](mailto:x.x@ulb.be)) → CV maître de stage, contraintes liées au stage, type de population, d'activités.

Condition sine qua non pour MDS potentiel·le : être logopède, avoir 2 ans d'expérience professionnelle au minimum si diplôme de MA et 5 si diplôme de BA (on regarde aussi le dynamisme du CV ...) – pas de stage en enseignement ordinaire uniquement.

Quand nous refusons un lieu hors liste, c'est TOUJOURS avec l'intérêt de l'étudiant·e à l'esprit !

**FAITES-NOUS CONFIANCE !!!**

**Aucune demande de stage hors liste ne sera traitée avant février 2023**

Conseils :

- journal de bord → garder la trace des candidatures et des réponses
- méfiance si logo ne veut pas donner de CV ou si traite un nombre très très large de pathologies

# Vous avez trouvé un stage ? Modalités administratives

---

Prévenir les autres lieux de stage auxquels vous avez postulé si vous vous engagez ailleurs (savoir-vivre vis-à-vis des MDS et des étudiant.es qui cherchent encore)

Conseil : annoncez vos absences prévisibles AVANT le début du stage et la signature de la convention (les congés de l'institution, ex scolaires, ne doivent pas forcément être encodés)

Compléter et signer la convention de stage (disponible sur l'intranet) dès que possible (avant semaine tampon d'automne 2023 !!!)

→ Précisez les dates de début et fin (visez large)

→ Plusieurs adresses peuvent être encodées

« promoteur » à indiquer pour stage 1 = xxx; pour le stage 2, ce sera la personne qui vous a suivi.e en MA1 (cf. vérification que les deux stages sont bien dans des domaines différents)

**Aucun stage ne peut commencer tant que la convention n'est pas signée!**

## Remarques

- le lieu de stage DOIT signer avant l'ULB
- certains lieux ont leur propre convention, l'ULB peut la signer mais il faut que la convention ULB soit signée aussi
- si changement d'horaire ou d'adresse, ou ... un avenant est possible (il ne faut pas refaire la convention)
  
- En cas de problème avec la convention électronique, contactez le pôle master (après avoir lu le mode d'emploi sur l'intranet !)

## ***Spécificités logopédie***

Sélection des 2 stages dans des **domaines différents** (cf. agrément – décision décrétole, non facultaire): voir supplément au carnet de stage (pathologies vues à entourer); ce document sera à remettre complété en fin d'année à votre chargé·e de TFPF une fois que vous aurez votre stage 2. Vous le remettrez en même temps que votre carnet de stage complété du stage 1.

Supplément au carnet de stage : voir intranet

- Pathologies vues
- Comptes-rendus des entretiens avec chargé·e de TFPF
- Auto-évaluations

Pour le stage 1 : **pré-requis** (voir annexe 2 de la convention) à cocher par le ou la MDS. Deux maximum parmi les cours obligatoires du Q1; si pas de pré-requis, l'annexe 2 doit quand même être signée par le ou la MDS pour prise de connaissance.

## ***Récapitulatif des documents utiles***

Tous les documents sont sur l'intranet (onglet stages).

Dans la rubrique générale, en haut à droite de l'écran

→ Mode d'emploi pour remplir la convention

→ Documents relatifs à la surveillance de la santé

Dans la rubrique « logopédie »

- Outil de recherche des lieux de stage
- La convention (avec l'annexe 2)
- L'outil pour les groupes de TFPF (pour dans >1 an)
- Dans la partie documents : le vade mecum (!!!), les slides de cette séance d'info stages BA3-PC (aussi sur UV de PSYC E 3003), le supplément au carnet de stage (feuille pour l'agrément + auto-évaluations + comptes-rendus des entretiens individuels avec chargé·e de TFPF)



*Des **questions**  
sur la **Faculté**  
ou vos **études**?*



*Avant toute  
chose, consultez  
notre **FAQ***

Chers étudiants, merci de consulter ici les informations importantes sur la rentrée 2020-21 dans notre Faculté

Cet espace intranet est propre à la **Faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation** et mis à la disposition de tous ses membres, tant étudiant.e.s que collaboratrices et collaborateurs. Il est personnalisé en fonction du profil de l'utilisateur et accessible via la combinaison du ULBID et du mot de passe QuidAM. Chacun.e pourra y retrouver, dans un espace protégé, les informations et ressources nécessaires à son travail et/ou son cursus au sein de notre Faculté.



## Stages

Les **stages** sont organisés dans le cadre des différentes finalités et spécialisations de la Faculté qui fixent chacune certaines règles spécifiques de fonctionnement. Des Travaux Pratiques de Formation Professionnelle (TPFP) permettent d'assurer l'accompagnement en Faculté des étudiants stagiaires. La participation à ces activités est obligatoire.

Tant les études du **Master en Sciences psychologiques**, du **Master en Sciences de l'éducation** que du **Master en Logopédie** comportent l'obligation de réaliser deux stages dans des milieux professionnels ou de recherche. Chacun de ces stages est d'une durée minimale de 300 heures et maximale de 400 heures. En fonction de la Finalité choisie, certaines spécificités sont d'application. Vous devez donc consulter les informations stages dans la filière qui vous intéresse en plus des informations générales.

**Dans les Masters en Sciences psychologiques**, le premier stage s'effectue au second quadrimestre de la 1ère année du Master et le second stage au premier quadrimestre de la 2ème année du Master. **Dans le Master en logopédie**, le premier stage s'effectue au second quadrimestre de la 1ère année du Master et le second stage au premier quadrimestre ou étalé sur les deux quadrimestres de la 2ème année du Master. **Dans le Master en Sciences de l'éducation** les deux stages s'effectuent lors de la 2ème année du Master.

Vous trouverez les informations concernant la surveillance de santé des stagiaires ainsi que le formulaire via le bouton documents en haut à droite de cette page.

Deux modes d'emploi (un à destination des étudiants en LOGOPEDIE, et un autre à destination des étudiants en PSYCHOLOGIE ET SCIENCES DE L'EDUCATION) est disponible via le bouton « documents » en haut à droite de cette page.

### Neuropsychologie et développement cognitif

Convention  

Chercher un stage

Supervision

### Psychologie clinique et psychopathologie

Convention   

Chercher un stage

Supervision

### Psychologie sociale et interculturelle

Convention  

### Psychologie du Travail, économique et des Organisations

Convention  

### Sciences de l'éducation

Convention  

### Logopédie

Convention   

Chercher un stage

Supervision



# Les TFPF

---

- Travaux pratiques de formation professionnelle (séance d'information organisée en décembre 2023).
- Rq : toute inscription aux TFPF sera effacée avant le lancement des inscriptions en décembre 2023
- Assurés par une équipe de professionnel·les expérimenté·es dans l'encadrement des stages (30h par stage, entre 15 et 20 étudiant·es par groupe)
- Savoir-faire et **savoir-être**
- Encadrement individuel et contacts avec le lieu de stage



- Responsables : **Agnès Brison, Caroline Déom, Stéphanie Dondeyne, Ingrid Hoonhorst**, Dominique Van Herstraeten, Jean-Baptiste Viérin
- **Participation obligatoire** (le lieu de stage doit vous libérer pour y assister si l'horaire tombe malencontreusement un jour de stage)
- Pour le premier TFPF : avoir votre carnet (y compris supplément au carnet de stage) avec un exemplaire de la convention, le tout agrafé et placé dans une farde.



# Evaluation des stages

---

Note finale repose sur l'avis des MDS, le rapport de stage, votre participation aux TFP

- Votre note = décision collégiale et non négociable !
- Attention à l'orthographe dans les rapports de stage (pénalités !)

... et de manière générale dans tous vos travaux !

# Good to know

---

Imprégnez-vous du vade mecum des étudiant·es disponible sur l'intranet

Ce vade-mecum est divisé en 4 parties :

- Partie 1 : à faire/savoir avant le stage (= les présentes slides)
- Partie 2 : le savoir-faire
- Partie 3 : le savoir-être
- Partie 4 : réflexivité et auto-évaluation

Veillez à garder une copie de votre carnet et de ses annexes pour vos deux stages (cf. par ex demande d'équivalence en France)

PS Je ne suis pas compétente pour vous renseigner sur les exigences de la France à cet égard ; seules les autorités françaises le sont